

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

DELIBERATION : Adhésion à l'Association Réseau de Villes et Villages Numériques (RVVN)

RVVN est une association loi 1901 créée en 2001 dont l'objet social est de répondre aux besoins des collectivités territoriales en matière de technologie de l'information et des services Internet par le biais de la mutualisation des ressources et compétences, de l'expertise et du conseil.

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole a décidé au 1^{er} janvier 2021 de ne plus verser la subvention qui permettait aux communes de bénéficier de leurs services (boîtes mail, site internet, maintenance...). Afin de continuer à bénéficier des services offerts par cette association et notamment la maintenance et l'évolution du site Internet (site déjà créé pour la commune), le service messagerie collaborative et les services à venir, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion à l'association RVVN, Réseau de Villes et Villages Numériques.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à l'adhésion à l'Association RVVN, à compter du 1^{er} janvier 2021, le montant de l'adhésion est fixé à 1000€ par an avec un prorata temporis la première année. Par ailleurs, Il convient de désigner deux représentants pour la commune à l'Association RVVN. Monsieur Maurice Hennebert, Maire et Madame Josée Théolat, 1^{ère} adjointe ont été désignés délégués titulaires au sein de l'Association RVVN.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : Choix du géomètre pour l'aménagement de l'espace situé rue Abbé Delbecque, anciennement foyer Saint Martin.

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le projet de création d'une micro-crèche, rue Abbé Delbecque, anciennement Foyer Saint Martin.

Avant travaux, il convient de réaliser une étude géotechnique du site afin d'en identifier le contexte général. Deux bureaux d'étude ont été consultés et ont remis une offre, à savoir :

- Altigéo – 220 avenue de Reims à Valenciennes 1 800,00 HT
- Gexpeo – 53 boulevard pater à Valenciennes 1 240,00 HT

Après délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de la Société Gexpeo, pour un montant de 1240€ HT soit 1488€ TTC.

- Autorise M Hennebert, Maire ou Mme Théolat, 1^{ère} adjointe à signer le contrat de mission d'études géotechniques avec la Sté Gexpéo à Valenciennes ainsi que tous les documents liés à cette affaire.
- Dit que les crédits nécessaires à cette étude sont inscrits au budget communal en cours.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution du gaz

M le Maire informe le CM du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Après délibéré, le CM accepte de percevoir l'indemnité de GRDF correspondant aux 3967 mètres de canalisation qui traversent le village, pour un montant de 303,33€

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION : Achat d'un véhicule communal

La commune décide de faire l'acquisition d'un véhicule pour le service communal.

Après en avoir délibéré, le CM décide l'acquisition d'un véhicule FIAT SCUDO, immatriculé BX-010-SV, pour un montant de 3 500€ TTC.

Adopté à l'unanimité